

DEPARTEMENT DE LA REUNION



ARRETE DRH 2020 -...A.288

**PORTANT DELEGATION DE FONCTION
A MADAME MARIE LINE BRINDON
CONSEILLERE MUNICIPALE**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT -PIERRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-18,
VU le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020, constatant l'élection de **Madame Marie Line BRINDON en qualité de Conseillère Municipale**,
VU la délibération du conseil municipal du 23 mai 2020 Aff. n° 01/4 portant délégation du Conseil Municipal au Maire conformément à l'article L 2122-22 du CGCT, visée le 28 mai 2020 en Sous-Préfecture,
VU le tableau du Conseil municipal du 28 mai 2020,
CONSIDERANT que l'ampleur et la diversité des questions relevant de l'administration municipale, rendent nécessaire une collaboration active et permanente des conseillers municipaux,

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} / Madame Marie Line BRINDON est déléguée sous la surveillance et sous la responsabilité du Maire conformément à l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivité Territoriales, **pour traiter de toutes questions relatives en matière d'égalité entre les femmes et les hommes :**

A ce titre, elle est chargée :

- de combattre les violences faites aux femmes : mettre en place un dispositif de signalement et de traitement des violences sexuelles et sexistes dans les administrations, collectivités territoriales et établissements publics de santé,
- d'assurer l'accès aux droits, notamment en matière de santé,
- de promouvoir la parité dans la sphère politique, économique et sociale.

ARTICLE 2 / Madame Marie Line BRINDON reçoit délégation de signature des actes et des documents afférents à l'instruction des affaires ci-dessus déléguées, exception faite des engagements financiers.

ARTICLE 3 / Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Saint-Pierre, notifié et transcrit dans le recueil des actes administratifs de la commune.

Fait à Saint-Pierre, le 30 AVR. 2025
Le Maire,



Le Maire
David LORION

Notification faite le 30/04/25
Signature

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20250430-DRHAR25_1288-AU
Date de télétransmission : 30/04/2025
Date de réception préfecture : 30/04/2025